

BILAN DES ÉPREUVES ANTICIPÉES DE FRANÇAIS session 2017

Inspection pédagogique régionale de Lettres

Préambule

La session 2017 de l'EAF a présenté plusieurs spécificités pour notre académie : augmentation du nombre de candidat.e.s et du nombre de professeur.e.s mobilisés, travail sur un calendrier prenant en compte l'expérience de la session antérieure, tentative pour restreindre de façon significative le nombre de professeurs mobilisés comme titulaires sur la double tâche d'EAF, ressentie comme plus lourde que certaines autres missions d'examen.

Grâce aux efforts de chacun : correcteurs.trices, interrogateurs.trices, coordonnateurs.trices, personnels de la Division des Examens et Concours, et chef.fes d'établissements, la session a pu se dérouler de façon satisfaisante. L'inspection remercie tout particulièrement les coordonnateurs.trices pour le sérieux, le dévouement avec lequel ils ont accompli leur tâche et la pertinence de leurs observations. Le professionnalisme des correcteurs.trices et examinateurs.trices, impliqués dans leurs missions, est également à saluer. La disponibilité et l'efficacité des services de la DEC constituent enfin, avec la mobilisation des chef.fes de centre, la clé de voute d'une organisation complexe.

Ce bilan, qui s'appuie sur les synthèses rédigées par les coordonnateurs.trices des différents centres, répond à un triple objectif : décrire une organisation d'ensemble, qui, à hauteur de situations particulières, manque parfois de lisibilité, faire le constat des sujets de satisfaction nombreux, prendre en compte les axes de progrès.

1°- Organisation générale :

Deux IA-IPR de Lettres ont en charge le dossier EAF. Catherine LACHNITT suit les séries technologiques, Sylvie MORTELLARO les séries générales.

➤ CALENDRIER

En partenariat avec la DEC, les IA-IPR de Lettres de l'académie sont tous mobilisés pour un travail en amont sur le calendrier. Ce calendrier est aligné sur les échéances nationales des épreuves, mais décliné différemment pour les corrections et les interrogations en fonction des spécificités des académies. Notons que le calendrier national a pris en compte les remontées des différentes académies soulignant la charge de travail des professeur.e.s de Lettres et demandant de positionner l'épreuve écrite en tout début de session pour laisser un temps de correction suffisant aux correcteurs.trices. Cette année, les épreuves de français ont eu lieu le jeudi 15 juin 2017 soit l'après-midi de la première épreuve de philosophie. Les copies ont été confiées aux correcteurs.trices le vendredi 16 juin en fin d'après-midi. Les notes d'écrit devaient être saisies pour le mercredi 28 juin 12 heures.

Le ratio nombre de candidats (26 608) / nombre de professeurs mobilisés (760, sachant que nous en avons sollicités davantage) conduit à retenir pour l'académie de Lyon des lots de soixante-et-onze copies, et des interrogations de soixante-et-onze candidats étalées sur six jours. Les interrogations ont eu lieu du lundi 26 juin au mardi 4 juillet. Pour tenir compte de la pénibilité, les six jours sont répartis en intégrant deux pauses : celle du mercredi 28, et du week-end des 1 et 2 juillet. La plupart des interrogateurs interrogent douze candidats par jour avec une pause pour chaque demi-journée.

➤ CONVOCATION DES PROFESSEUR.E.S

Une fois ce calendrier arrêté, la DEC et l'inspection pédagogique régionale travaillent sur la liste des professeur.e.s à mobiliser en tenant compte des nombreuses charges d'examen qui concernent les enseignant.e.s de français. Chaque année des enseignants ont le sentiment que certains de leurs collègues ne sont mobilisés sur aucune mission d'examen. Par souci de partage des tâches, nous nous montrons pourtant vigilants pour éviter de tels oublis. À de rares exceptions, il s'agit de collègues qui interviennent sur d'autres missions que l'EAF, ou qui ne sont pas mobilisables. Même si une réflexion est menée depuis deux ans sur un meilleur équilibre des charges d'examen, le volume des professeurs mobilisables au regard des candidats ne permet pas de systématiser la mission unique, sauf à augmenter le calibrage des lots de copies ou d'interrogations orales, ce qui ne semble guère raisonnable.

Dans la mesure du possible le principe retenu a été de confier une mission de titulaire et une mission de suppléant aux professeur.e.s doublement sollicités pour l'EAF. Le principe a cependant subi des réajustements inévitables contraignant à basculer quelques missions de suppléance en missions de titulaires.

Nous soulignons que ce fonctionnement n'est possible qu'avec la mobilisation de professeur.e.s agrégé.e.s de collège, qui peuvent être en charge des corrections du DNB et d'une mission d'EAF, ou être déchargés du DNB pour être en appui sur deux missions d'EAF. Ces derniers pourront bénéficier cette année d'un stage sur les épreuves d'EAF afin de mieux cerner les attentes de l'examen. Pour autant, il reste à mieux gérer la désorganisation des services en collège pour les établissements concernés par la mobilisation d'un de leur.e.s professeur.e.s de Lettres.

Certains collègues de collège, déjà mobilisés par les corrections du CRPE, nous ont alertés sur des doubles convocations EAF qui alourdissaient leur charge de travail. Nous sommes intervenus pour prendre en compte les situations portées à notre connaissance en demandant l'annulation de certaines convocations.

Sauf exceptions (problèmes de santé dûment justifiés, événements familiaux graves etc.), nous rappelons que nul ne peut prétendre se soustraire en partie ou en totalité aux charges des examens, qui constituent des obligations de service.

Dans le respect évident de ces dernières et de l'intérêt collectif, nous invitons les enseignants à faire connaître le plus précisément possible certaines contraintes et à les faire valoir en amont. S'il n'est évidemment pas toujours possible de tenir compte des très nombreux cas particuliers, anticiper les difficultés et nouer le dialogue suffisamment tôt peuvent permettre aux services d'envisager des permutations. Qu'il s'agisse d'un courrier adressé à la DEC pour exposer avec clarté une situation, ou de précisions portées sur le document qui recense les services en établissement, ces éléments seront pris en compte dans la mesure du raisonnable. Quand la communication intervient suffisamment en amont (en tout état de cause au plus tard dès réception des convocations) et sur un ton adéquat, un dialogue constructif peut être noué. S'il ne peut aboutir évidemment à donner satisfaction à tous, il apporte néanmoins des éléments de clarification qui permettent à chacun de mieux comprendre une organisation d'ensemble aux rouages complexes.

➤ GESTION DES DYSFONCTIONNEMENTS

Pendant les corrections ou les interrogations, les difficultés ou dysfonctionnements signalées par les chef.fes de centre ou les coordonnateur.trices sont gérées conjointement par la DEC et l'inspection.

Pour l'oral, on dénombre quelques erreurs de lecture de convocation des candidats, qui ont nécessité certains réaménagements, ou des candidats présents mais refusant de se soumettre aux épreuves. Quelques descriptifs, dont la version candidat différait en partie de la version officielle, ont nécessité des investigations supplémentaires pour savoir s'il s'agissait de tentatives de fraude, ou d'aménagements particuliers. Aucune confusion entre lectures analytiques et documents complémentaires n'a été signalée cette année. En revanche il a fallu tenir compte de quelques problématiques préparées en amont sur un texte et proposées par erreur sur un autre. Dans ces quelques situations problématiques, la réactivité des examinateurs.trices et des coordonnateurs.trices a permis de trouver des solutions pour que les candidats ne pâtissent pas de telles confusions.

En aval, les recours sont traités par la DEC quand il s'agit de vérification de saisie et de consultation de copies, par les IA-IPR, pour les interrogations plus pédagogiques. Malgré les recommandations à la plus grande vigilance, et la consigne d'un contrôle systématique en fin de réunion d'harmonisation, les erreurs de saisie demeurent trop nombreuses. Elles provoquent l'émoi légitime des familles.

Si les efforts consentis par les personnels en réunions d'entente et d'harmonisation, pour inscrire leur travail individuel dans un cadre collectif partagé, permettent de limiter les écarts d'évaluation, ou les comportements inadéquats, des signalements contraignent parfois à mener des investigations plus poussées, qui peuvent déboucher sur un rappel du cadre indispensable à l'égalité de traitement des candidats.

Si nous sommes attachés à défendre la souveraineté du jury, cette souveraineté doit s'exercer dans le cadre réglementaire, et dans le respect des consignes collectives relayées par les coordonnateurs.trices. Un.e examinateur.trice qui ne respecte pas les consignes de passation de l'oral (durée de préparation, neutralité indispensable face aux candidats, bienveillance de l'accueil etc.) met l'institution en difficulté car son évaluation peut alors être remise en cause. La remarque vaut pour la non prise en compte des consignes données en réunion d'entente face à certains défauts dans les copies, qui supposent un traitement harmonisé. De la même manière, même si de tels cas sont fort marginaux, des copies notées mais dénuées d'appréciation générale (à ne pas confondre avec les annotations en marge qui ne sont pas requises) renvoient à une démarche inadmissible, non conforme aux consignes données, et irrespectueuse du droit des familles à comprendre l'évaluation de leur enfant. Les rares professeurs concernés par de tels dysfonctionnements sont en faute professionnelle et s'exposent à des sanctions. L'inspection s'attache à leur rappeler leurs obligations et, à mettre en œuvre les procédures nécessaires pour limiter l'impact des dysfonctionnements sur les candidats.

On observe des mises en cause de la notation le plus souvent justifiées par un écart avec les résultats annuels, et, pour l'écrit, la sollicitation d'un ou plusieurs professeurs pour relire une copie à laquelle ils auraient accordé un nombre de points supérieur. La réponse la plus fréquente est de rappeler qu'une épreuve ponctuelle n'est pas un contrôle continu, et que les notes des épreuves anticipées peuvent être revues par le jury de terminale qui dispose des livrets scolaires. Pour autant, la mise en concurrence de l'avis de plusieurs experts (le correcteur, le cas échéant le second professeur ayant validé un résultat inférieur à 6) et les professeurs, qui se prêtent à une remise en cause de l'évaluation initiale, est source de difficulté et envoie un signal très négatif aux familles sur la fiabilité des résultats.

2° - Les corrections écrites et réunions d'entente :

Les copies sont centralisées dans quatorze centres d'harmonisation sur toute l'académie. Dix-huit coordonnateurs.trices sont mobilisés. Quatorze pour les séries générales, quatre pour les

séries technologiques. Toutes séries confondues, cinq interviennent dans le département de l'Ain, quatre dans la Loire, neuf dans le Rhône.

Une première réunion d'entente réunissant les coordonnateurs.trices présidée par l'inspection s'est tenue le 15 juin de 16 à 19 heures. Madame BLASCO, gestionnaire DEC du service EAF, nous accompagne sur un premier temps de travail. Cette réunion s'ouvre en effet par une plénière au cours de laquelle sont d'abord évoqués les aspects administratifs et organisationnels. Ce partenariat avec la DEC est précieux et nous permet de fluidifier le travail de tous. Nous évoquons les principales sources de recours (erreur de saisie, irrespect du protocole de passation réglementaire pour l'oral, erreur de lecture du descriptif etc.) Sur le plan pédagogique, l'inspection rappelle les lignes de force des attentes de l'écrit, ou de l'oral, et les principes d'une évaluation par compétences plutôt que par carences. Ces principes sont articulés au travail à mener en réunion d'harmonisation, travail pour lequel est attendue une vigilance particulière. Les données réactualisées des résultats de la session antérieure sont communiquées pour permettre de guider le travail des correcteurs.trices et examinateurs.trices.

Un second temps de travail est consacré à une analyse plus fine des différents sujets (séries L, séries ES/S et séries technologiques). Cette année une troisième IA-IPR de Lettres Marie MUSSET a rejoint les IA-IPR en charge du dossier pour permettre ce temps de travail individualisé sur les trois séries.

A l'issue de cette première réunion, un document de synthèse est diffusé aux coordonnateurs.trices qui personnalisent certains contenus en fonction des séries dont ils ont la charge.

Dès le lendemain (vendredi 16 juin après-midi), les correcteurs.trices ont été réunis sous l'égide des coordonnateurs.trices. Ce travail en flux tendu nécessite une mobilisation de tous (inspection, coordonnateurs.trices, services de rectorat) pour réduire le délai avant de pouvoir confier les copies aux correcteurs.trices. Cette réunion d'entente est certes l'occasion de distribuer les copies, mais elle a pour vocation essentielle de relayer les différents éléments de cadrage, et de conduire, avec les correcteurs.trices, une réflexion collective pour confronter les principes à la réalité du contenu des copies. Les vérifications d'usage sur le nombre de copies par lot, et l'attente liée à ces vérifications, donnent parfois lieu à des manifestations de mauvaise humeur. Malheureusement, en attendant le passage à une correction dématérialisée, ces vérifications sont des incontournables que chacun doit respecter. De la même manière, que l'on soit un.e correcteur.trice aguerri.e ou non, le temps de réflexion collective est une nécessité pour harmoniser au mieux les attentes.

Pendant la période de correction, les coordonnateurs.trices sont chargés de répondre aux questions des collègues et de relayer aux IA-IPR des questions récurrentes qui pourraient nécessiter une intervention de leur part (voire un cadrage de l'Inspection Générale) et/ou des cas particuliers qui doivent conduire à des vérifications (copies incomplètes, contenu atypique etc.).

Une vérification des moyennes par correcteur à mi-parcours permet de rompre l'isolement des correcteurs et de détecter d'éventuelles distorsions nécessitant un second regard pour distinguer une faiblesse caractéristique d'un lot, d'une éventuelle exigence excessive.

Il convient aussi de gérer, en partenariat avec la DEC, les copies des collègues victimes d'un problème de santé dont il faut récupérer les paquets pour les réattribuer à des professeurs suppléants.

Quelques professeurs de lycée soulignent la difficulté d'avoir à assumer des surveillances de baccalauréat alors qu'ils ont leurs copies à corriger. La DEC est intervenue dans plusieurs cas pour débloquer des situations.

On note une tension forte pour certain.e.s professeur.e.s agrégé.e.s de collège. Certain.e.s ont dû assumer simultanément le maintien de leur service et les corrections. Ceux qui n'étaient pas mobilisés sur l'oral, ont vu leur délai de correction allongé d'autant, afin de faire face à la

double obligation. Pour les autres, les situations ont été gérées au cas par cas, en fonction des impératifs des établissements concernés. La désorganisation du travail dans les collèges est en effet une situation dont nous avons conscience, et qui nécessite une réflexion approfondie.

Plusieurs professeur.e.s continuent à s'étonner de la convocation quasi systématique des professeurs stagiaires pour corriger l'écrit et ce, même quand ils n'étaient pas en charge de classes d'examen. On ne peut qu'entendre cette réaction qui témoigne d'un louable souci de ménager nos jeunes collègues sans leur imposer une responsabilité dont nous mesurons tous l'extrême importance. Pour autant, les professeur.e.s stagiaires bénéficient d'une formation qui les rend à même d'assumer cette mission. Ils constituent également une cohorte non négligeable sans laquelle la charge de travail des professeurs titulaires aurait encore dû être augmentée. Ajoutons enfin que nos coordonnateurs.trices sont des professeur.e.s expérimenté.e.s qui ont su se rendre disponibles pour répondre aux questions de ces jeunes enseignant.e.s.

3° - Les épreuves orales :

On note chaque année que le nombre de candidats à interroger par liste n'est pas systématiquement communiqué, or cette information est indispensable pour un travail efficace sur les descriptifs.

Lors de la réunion d'entente initiale, un temps est consacré aux rappels des principes de l'oral, et une assistance éventuelle proposée aux collègues néophytes qui doivent concevoir des questions sur les descriptifs. On regrette que fort peu de collègues concernés ne fassent appel à la disponibilité et l'expertise des coordonnateurs.trices à ce moment-là. Certaines précisions peuvent aussi être demandées à propos des descriptifs.

Pendant les épreuves orales, les coordonnateurs.trices ont en charge les différents centres d'interrogation rattachés au centre d'harmonisation dont ils ont la responsabilité (entre quatre et huit centres d'interrogation selon l'importance du centre d'harmonisation, avec un étalement géographique plus ou moins conséquent). Ils circulent dans ces centres de façon à veiller au bon déroulement des épreuves, et à l'accueil des examinateurs.trices et des candidat.e.s dans des conditions favorables. Les chef.fes de centre relaient les informations nécessaires.

Les IA-IPR en charge du dossier circulent de façon aléatoire, ou en fonction des besoins, pour rencontrer les examinateurs.trices, les chef.fes de centre, les coordonnateurs.trices et échanger avec eux.

Les avis divergent sur l'intérêt de la pause de chaque demi-journée. Certains examinateurs.trices préféreraient ne pas en disposer, et commencer plus tard le matin. D'autres préféreraient recevoir un candidat de plus le matin, pour être libérés plus tôt l'après-midi. D'autres enfin apprécient ces deux respirations qui sont souvent gérées comme les examinateurs.trices le souhaitent quand les candidat.e.s se présentent avec suffisamment d'avance.

La gestion des tiers de temps reste un axe de progrès car il est actuellement difficile de les anticiper. La mise en place d'un nouveau logiciel semble avoir sur ce point généré de réelles difficultés. Il est souhaitable que les examinateurs.trices sachent suffisamment à l'avance qu'ils auront à interroger des candidats qui en bénéficient pour pouvoir organiser un ordre de passage limitant les décalages des candidats.

De façon générale, l'organisation en six jours avec pause intermédiaire sur le week-end, et le mercredi est saluée comme une nette amélioration du rythme de travail des années où cinq jours d'interrogation supposaient des journées encore plus denses.

Pour autant, les interrogations orales sont perçues par beaucoup comme une charge de travail très conséquente, qui nécessite une bonne condition physique. Dès lors les très nombreuses demandes pour être plutôt missionné pour l'écrit que pour l'oral ne peuvent être satisfaites. Les professeurs s'étonnent d'une rémunération de l'oral qui méconnaît la pénibilité de ces épreuves.

Nous rappelons qu'il est indispensable de maintenir jusqu'au dernier moment un vivier de suppléants, auxquels nous ne pouvons confier un partage des tâches pour alléger le travail des titulaires, comme le suggèrent certains. Ces suppléants doivent en effet rester mobilisables sur les différents centres où des remplacements sont nécessaires.

Nous saluons l'engagement de nombreux collègues soucieux d'assumer leurs missions, ou d'anticiper l'annonce de leur nécessaire absence pour permettre un relais efficace auprès des candidats. Nous déplorons, à l'inverse, la désinvolture de quelques collègues, qui ne préviennent les chef.fes de centre de leur absence qu'après le début des interrogations, retardant d'autant la mise en place de la suppléance.

La réactivité des suppléants, qui doivent être joignables à tout moment, est déterminante. Pour la prochaine session, les suppléants, qui ne pourront être joints en temps et en heure, seront assignés à une permanence sur place les jours suivants.

4° - Les réunions d'harmonisation :

Ce temps de travail final ne peut avoir lieu qu'après la durée nécessaire pour recueillir les données chiffrées indispensables au travail d'harmonisation. Il a eu lieu cette année le 6 juillet de 14 à 17 heures. En amont, la DEC se charge de vérifier que toutes les saisies de notes ont été effectuées, et de faire quelques rappels en cas d'oublis. Des outils d'analyse sont ensuite édités, et transmis dans un premier temps à l'inspection et aux coordonnateurs.trices, dans un second temps aux centres d'harmonisation. Les moyennes par commission avec les écarts types permettent de cibler certains résultats qui font écart. Les IA-IPR balayent avec les coordonnateurs.trices les données chiffrées pour repérer les écarts devant donner lieu à travail de relecture ou de croisement entre les résultats oraux et écrits d'un même candidat.

Les principes généraux sont de :

- Travailler à harmoniser les résultats des commissions ou jurys dont les résultats excèdent un écart négatif supérieur à un point,
- Vérifier, en cas d'écart important entre l'écrit et l'oral, la cohérence des deux évaluations en croisant les regards sur la copie ou les appréciations formulées pour la prestation orale,
- Relire systématiquement les copies à 6 ou moins pour qu'une seconde expertise valide, nuance ou corrige la première évaluation.

Dans la mesure du possible, les inspectrices, en charge du dossier, et le cas échéant, les IA-IPR de Lettres disponibles, généraliseront le principe d'assister à la réunion d'harmonisation dans l'un des centres afin d'accompagner au mieux cette phase de travail.

Cette année, un procès-verbal d'harmonisation rempli pour chacun des centres permet d'objectiver le travail effectué en listant le nombre de copies et de bordereaux d'oral relus avec ou sans réévaluation chiffrée.

On note quelques difficultés d'organisation à prendre en compte pour la prochaine session :

- Cette année les examinateurs.trices ou correcteurs.trices n'avaient pas de visibilité sur leurs résultats individuels, or ils doivent pouvoir se situer par rapport à un collectif pour orienter leur travail. Les coordonnateurs.trices se sont efforcés de communiquer les résultats dont ils disposaient quant à eux, mais le volume des collègues présents rend la tâche très délicate,
- Les binômes des collègues ayant interrogé des candidats ou corrigé les copies des mêmes candidats sont parfois difficiles à identifier. Il faut faciliter cette organisation matérielle.
- Dans certains centres importants, l'espace dédié à ce travail en binôme est insuffisant pour permettre un travail serein et efficace.
- Même s'il s'agit de comportements à la marge, certains collègues arrivent avec un retard conséquent pour « rendre leurs copies » trahissant un profond malentendu sur les enjeux de la réunion d'harmonisation. De tels comportements sont inadmissibles et irrespectueux des autres collègues mobilisés, contraints d'attendre l'arrivée de leurs collègues.

On note que les incertitudes liées à la docimologie conduisent beaucoup de collègues à se prêter de bonne grâce à la confrontation de deux évaluations. Plusieurs soulignent que ce travail est sécurisant, et qu'il constitue un temps d'échange enrichissant, qui peut influencer sur les pratiques ordinaires d'évaluation. Par ailleurs, pour avoir parfois enregistré avec surprise des contreperformances de leurs propres élèves, beaucoup saluent un dispositif qui devrait limiter de tels décalages aux situations où le candidat n'a effectivement pas su mettre en valeur ses qualités. On signale, par exemple sur le sujet d'invention, des échanges très fructueux qui peuvent conduire à reconsidérer une note de façon significative.

Les raidissements de collègues refusant catégoriquement de reconsidérer leur évaluation au nom d'une absolue certitude deviennent heureusement de plus en plus rares. On déplore néanmoins parfois des positions peu compatibles avec les principes généraux d'une évaluation valorisant des compétences sans rigorisme excessif.

Il convient de bien mesurer qu'une telle attitude interroge sur l'équité d'un travail qui fait fi des consignes collectives. L'inspection se doit alors de signifier aux intéressés le manque de professionnalisme d'un tel comportement, qui dessert certains candidat.e.s, et jette un discrédit dommageable sur le travail des correcteurs.trices et des interrogateurs.trices.

En dehors de ces quelques cas, heureusement fort rares, les coordonnateurs.trices soulignent le travail très consciencieux des binômes, qui ont croisé leurs regards en bonne intelligence. Il s'agit bien d'effectuer de réelles vérifications pour s'assurer qu'un résultat sévère n'est pas lié à un niveau d'exigence excessif, mais bien à des déficiences avérées.

La prise en compte, la plus objective possible, des capacités des élèves dans les champs, conjointement et pareillement évalués, de l'expression, de la compréhension, de la réflexion et des connaissances semble désormais acquise. Elle constitue une évolution indispensable pour défendre la richesse de notre discipline, qui ne saurait être réduite à un formalisme étroit ou une compilation de savoirs.

Nous notons avec satisfaction l'effort porté sur la valorisation des excellentes copies ou des excellentes prestations.

Nous saluons l'implication de la très grande majorité des enseignants, soucieux de contribuer activement à réduire les écarts d'évaluation. S'il est illusoire, voire dangereux de prétendre à un pseudo scientisme dans la notation chiffrée, qui ne peut se réduire à l'application

mécanique de grilles, il convient de limiter, autant que faire se peut, la part d'arbitraire inhérente à tout acte d'évaluation.

Conclusion :

Malgré ces quelques difficultés et la lourdeur de la tâche assumée par chacun, cette session confirme l'engagement des personnels et leur sens des responsabilités.

Quelques pétitions ont été communiquées aux coordonnateurs.trices pour dénoncer, en dehors même des missions d'examen, l'extrême lourdeur de la charge des professeur.e.s de Lettres. Nous prenons acte de ces remarques, qu'il ne nous appartient nullement de commenter, dans ce document destiné à renseigner les autorités académiques et nationales, tout autant que les acteurs.

Nous restons à l'écoute des remarques et suggestions formulées sur l'EAF dans la mesure de leur recevabilité ou faisabilité.

Les efforts collectifs soulignés dans l'intégralité de ce bilan sont une source d'optimisme raisonnable pour mettre en œuvre des axes de progrès d'une organisation, certes perfectible, mais dont nous nous efforçons de partager avec tous l'analyse.

Les candidats bénéficient d'une attention et d'une mobilisation qui font honneur à notre profession, notre mission et nos valeurs.

Annexe :

Résultats EAF de la session 2017 par série :

Séries générales			Séries technologiques		
Séries	ECRIT	ORAL	Séries	ECRIT	ORAL
L	10,57	11,9	STHR	11,31	11,62
ES	10,55	12,31	ST2S	10,92	11,74
S	10,76	12,76	STD2A	12,79	13,89
			STI2D	9,72	10,78
			STL	10,76	10,86
			STMG	9,78	11,01
			TMD	13,36	14,21
Moyenne de l'académie pour l'écrit 10.50 et pour l'oral 12.11					

